

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le conseil, lundi le 25 mars 2019 à 18 h 30 au 4055 rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover.

Présences : Mmes Marthe Garneau, Annie Gentesse et Claudia Kirouac

MM. Sylvain Baron, Sylvain Jacques et Pierre Lavigne,
sous la présidence d'Hélène Laroche, mairesse

Absence(s) : Aucune

Nombre de citoyens : Aucun

Sont également présents monsieur Mario Picotin, directeur général, secrétaire-trésorier et madame Lucie Roberge, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe.

AVIS DE CONVOCATION

Conformément aux dispositions de la loi, l'avis de convocation et les documents associés ont été délivrés dans les délais prescrits. Tous les membres présents attestent l'avoir reçu et renoncent à l'avis de convocation.

ORDRE DU JOUR

- 1) **Réflexion du jour**
- 2) **Ordre du jour – Adoption**
- 3) **L. Audet – Projet domiciliaire; entente**
 - a) Plan de lotissement – Approbation
 - b) Entente promoteur – Autorisation
 - c) Professionnels – Mandats
 - d) Résolution # 4148.07.18/Hydro-Québec – Raccordement électrique; modification
- 4) **Parc Guévremont – Réaménagement**
 - a) Pavillon – Modèle
- 5) **Période de questions**
- 6) **Levée de l'assemblée**

2. ORDRE DU JOUR - ADOPTION

4461.03.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

3. L. AUDET – PROJET DOMICILIAIRE; ENTENTE

a) Plan de lotissement – Approbation

Dépôt du projet de lotissement préparé par Pierre Grondin arpenteur en date du 14 février 2019 pour le projet domiciliaire à réaliser sur les lots 5 759 903 et 5 759 905 est fait.

4462.03.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu d'entériner le projet de lotissement applicable aux lots 5 759 903 et 5 759 905, et ce, tel que préparé par monsieur Pierre Grondin arpenteur et daté du 14 février 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Entente promoteur – Autorisation

Dépôt du projet d'entente tel que soumis au promoteur est fait.

4463.03.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'entériner le projet d'entente promoteur tel que déposé;
- d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Professionnels - Mandats

Considérant les dispositions du règlement # 413 concernant la désignation par la Municipalité d'une firme d'ingénierie pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux (réf. règl. # 413 – art. 5.1);

4464.03.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu de retenir les services professionnels suivants pour la réalisation du projet, savoir :

- la firme d'ingénierie WSP pour la préparation des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux;
- le laboratoire Englobe pour les contrôles qualitatifs;
- Monsieur Pierre Grondin, arpenteur, pour les travaux de lotissement en lien avec les rues;
- Madame Manon Adam, notaire, pour la cession des rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d) Résolution # 4148.07.18/Hydro-Québec – Raccordement électrique; modification

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 4148.07.18 concernant la position municipale sur le dossier;

Considérant les informations données par les représentants d'Hydro-Québec concernant le raccordement des propriétés par une ligne électrique sise en arrière-lot tel que demandé dans la résolution municipale # 4148.07.18;

Considérant les modifications faites au règlement de zonage par le règlement modificatif # 230-190.1, lequel crée une zone résidentielle Ra41 et établie une marge de recul avant à 7 mètres pour cette zone;

4465.03.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu de remplacer l'énoncé du deuxième alinéa de la résolution # 4148.07.18 par le suivant :

« Alimentation électrique des propriétés (réf. Projet de lotissement daté du 14/02/2019);

- de prolonger la ligne électrique existante sur la rue Lampron et sise en arrière-lot le long de l'emprise du CN jusqu'à la ligne séparatrice des lots # 17 et 18, suivre ladite ligne séparatrice jusqu'à la rue projetée et d'alimenter les lots # 1 à 17, 19 et 23 à 35 par une ligne électrique en façade des lots le long de la rue projetée;
- que les lots # 20 à 22, 37 à 49 et 65 à 76 soient alimentés par une ligne électrique en façade des lots le long de la rue projetée;
- que les lots # 50 à 56 devront être alimentés par la ligne électrique sise en arrière-lot des terrains construits sur la rue Lampron du côté pair;
- que dans le cas des lots # 58 à 63, les vérifications pour l'implantation de ladite ligne électrique en arrière-lot soient poursuivies et que, le cas échéant, ladite ligne soit installée en arrière-lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

4. PARC GUÉVREMONT – RÉAMÉNAGEMENT

a) **Pavillon – Modèle** (reporté)

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

(aucune)

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Pierre Lavigne que l'assemblée soit levée à 19 h 45.

Signé :

Mairesse

Directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe